FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Administration centrale
Comité technique paritaire
Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 20 novembre 2009 portant modification de l'arrêté du 18 septembre 2008 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère du travai, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

NOR : *MTSO0981024A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires,

Vu l'arrêté du 18 septembre 2008 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1er

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 18 septembre 2008 susvisé sont modifiées comme suit, s'agissant des membres représentant l'administration :

Membres titulaires

M. Jérôme ELISSABIDE, chef de bureau à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services, est nommé membre suppléant du comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant de l'administration, en remplacement de M. Michel SOSNOVSKY.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Fait à Paris, le 20 novembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services,
L. Allaire